

L'ESCOUBILLE

Le magazine de vos déchets

n°9 hiver 2026

Déchets : nouvelle
vie dans les cimetières
pages 6 et 7

Verre contre plastique
Le match des
emballages
pages 14 à 17

**Comment changer notre
consommation** Entretien
avec Benoît Heilbrunn
pages 18 et 19

LES DÉCHÈTERIES : UNE FIN EN SOI ?

Que deviennent les déchets déposés ?
D'autres solutions sont-elles possibles ?

pages 8 à 13





Qui sommes-nous ?

Le Syndicat Pic Etang assure le traitement et la valorisation des déchets ménagers pour six groupements de communes du sud-est de l'Hérault et de l'ouest du Gard : Pays de l'Or, Terre de Camargue, Lunel Agglo, Rhôny-Vistre-Vidourle, Grand Pic Saint Loup et Pays de Sommières. Doté d'une usine de valorisation énergétique depuis 1999, le Syndicat, sous la présidence de Fabrice Fenoy, a souhaité s'engager dans une ambitieuse politique de prévention pour réduire les déchets et le recours à l'incinération.

VOS CONTACTS UTILES

Syndicat Mixte Pic et étang

contact@picetang.fr
04 67 59 72 30

Agglomération du Pays de l'Or

Pôle Environnement
04 67 91 31 11 environnement@paysdelor.fr

Communauté de Communes de Terre de Camargue

Pôle Environnement
0 800 004 227 environnement@terredcamargue.fr

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

- Centre Technique intercommunal
04 67 55 33 12

Lunel Agglomération

0 800 034 400 (appel gratuit)

Communauté de Communes du Pays de Sommières

04 66 80 98 40

Communauté de communes de RhônyVistre-Vidourle

Pôle Environnement
04 66 35 55 55

DETRI(AC)TUS

04

À LA UNE

Déchets : une nouvelle vie dans les cimetières

06

LA TÊTE DANS LE BAC

Les déchèteries.
Une fin en soi ?

08

POUBELLE LA VIE

Verre contre plastique
Le match des emballages

14

CAUSERIE DURABLE

Comment changer nos pratiques de consommation ?
Entretien Benoît Heilbrunn

18

Directeur de publication :

Fabrice Fenoy

Conception, rédaction et mise en page : Service communication du Syndicat Pic et Étang

Photos : Syndicat Pic et Étang, SUEZ, Canva

Impression : Impact Imprimerie

Dépôt légal : janvier 2026

ISSN : 2826-2174

Retrouvez toute l'actualité du Syndicat sur picetang.fr ou sur les pages Facebook et LinkedIn du Syndicat.

Imprimé avec des encres à base d'huiles végétales sur papier 100 %recyclé . Ne pas jeter sur la voie publique.

EDITO

Chères lectrices, chers lecteurs de l'Escoubille,

En matière de déchets, les collectivités aiment bien donner des leçons aux citoyens. Pourtant, à y regarder de plus près, elles ne sont pas toujours exemplaires. Ainsi, s'il est possible de trier ses déchets à la maison, ce n'était pas toujours possible quand on sortait de chez soi.

Nous avons souhaité contribuer à mettre fin à ce contre-sens. Désormais, votre poubelle jaune ne se limite plus à la maison, elle s'invite à chaque coin de rue, devient un geste accessible, partout, tout le temps. D'ici 2026, ce ne sont pas moins de 500 nouveaux dispositifs de tri qui vont fleurir dans nos rues, sur nos places ou dans nos écoles. Que vous soyez en balade, en course ou en pause déjeuner, jeter dans la bonne poubelle deviendra possible comme c'est déjà le cas à la maison.

Le tri n'est en effet pas qu'une affaire de domicile. On le pousse dorénavant là où il était jusqu'à présent le grand oublié : nos cimetières. Cela peut sembler inattendu, mais cela représente des volumes conséquents qui finissent aujourd'hui à l'incinérateur. Pensez aux pots en plastique, aux films de protection, et surtout, aux tonnes de végétaux et fleurs fanées. Grâce à un nouveau guide, un diagnostic et une formation, nous accompagnons les communes dans la mise en place du tri dans les cimetières.

Une autre grande nouvelle : le Syndicat Pic et Étang entre au capital de la SCIC Oc'Consigne. Derrière ce nom un peu technique se cache une idée simple : permettre à vos bouteilles en verre de ne plus être fondues, mais simplement lavées et réutilisées. Un vin, une bière ou un jus consommé, c'est bientôt une bouteille qui repart pour un tour. C'est le réemploi à grande échelle, le véritable champion de la sobriété carbone.

À ce propos, vous trouverez un article dans ce numéro qui décortique le match éternel entre le verre et le plastique. Faut-il bannir l'un pour l'autre ? La réponse est dans les nuances, et dans votre pouvoir de consommateur averti. L'idée, c'est de vous donner les clefs pour choisir l'emballage le plus vertueux, le plus souvent possible.

Enfin, parlons de nos déchèteries. Trop souvent, on les voit comme le point final, l'endroit où nos objets partent mourir. Il est temps de changer cette perception. La déchèterie n'est pas une décharge, c'est le début d'un autre cycle. C'est l'endroit où la matière première est captée pour redevenir autre chose. Mais surtout, il faut le rappeler : aller en déchèterie doit être le dernier recours. Pourquoi ? Parce qu'avant ça, il y a la réparation, le don, la vente d'occasion, le troc... Toutes ces solutions que nous vous encourageons à explorer pour allonger la vie de vos objets.

Notre entretien avec un philosophe vient d'ailleurs compléter cette réflexion : il nous invite à revoir notre rapport au neuf, à reconstruire la seconde main et le réemploi. C'est un changement de regard profond, une philosophie du quotidien. Voilà peut-être une idée de bonne résolution pour l'année à venir...

Bonne lecture

“

Il nous invite à revoir notre rapport au neuf, à reconstruire la seconde main et le réemploi. C'est un changement de regard profond, une philosophie du quotidien.



Fabrice Fenoy, Président du Syndicat Pic Étang, en discussion avec Anne-Claire Degail, Directrice Générale d'Oc'Consigne, lors de la signature d'entrée au capital, le 10 octobre 2025.

JOURNÉE TERRITORIALE SUR LES DÉCHETS MUNICIPAUX ET TRI DANS LA RUE



Fin du monopole de la poubelle grise dans les parcs et les rues : 11 structures et collectivités s'engagent à déployer plus de 500 dispositifs de tri hors foyer pour permettre de trier les emballages, même en dehors de la maison.

C'était l'une des conclusions majeures de la journée territoriale sur la gestion des déchets municipaux organisée début octobre 2025. Le Syndicat Mixte entre Pic et Étang, avec ses six intercommunalités membres, ont réuni près de 70 élus et agents pour échanger sur les épineux défis du quotidien : des déchets de balayage de voieries à la lutte contre les dépôts sauvages.

Le temps fort de cette rencontre était la signature d'une convention majeure pour accélérer le tri des emballages dans les espaces publics. Si le geste de tri est désormais acquis à la maison, il reste peu soutenu dans la rue, les parcs ou les établissements publics.

En coordonnant une réponse à l'appel à projets de Citeo, le Syndicat Pic et Étang a réussi à fédérer onze partenaires locaux : six communes (La Grande Motte, Lansargues, Lunel-Viel, Mauguio-Carnon, Valergues, Villevieille), trois groupements de communes (Grand Pic Saint-Loup, Pays de l'Or, Pays de Sommières), un établissement d'enseignement (le Lycée Victor Hugo à Lunel), et le Syndicat Pic et Étang pour le dispositif Festrif.

Grâce à ce partenariat, ce sont plus de 500 nouveaux points de tri qui vont désormais être déployés d'ici fin 2026. Ces dispositifs s'installeront progressivement dans les rues, parcs, écoles, bâtiments publics et lors d'événements.

LE SYNDICAT PIC ET ÉTANG ENTRE AU CAPITAL D'OC'CONSIGNE



En octobre dernier, le Syndicat Pic et Étang a formalisé son entrée au capital de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Oc'Consigne. En acquérant 21 parts sociales, soit 10 500 €, le Syndicat apporte un soutien structurant à un projet visant le retour du réemploi des emballages en verre. Cet engagement fait suite à une réalité chiffrée : l'écart important entre le verre recyclé et le verre réemployé sur le territoire. Environ 35 kg de verre par habitant et par an sont collectés pour recyclage et seulement 25 g sont réemployés.

L'enjeu est de taille : la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) fixe un objectif de 10 % d'emballages réemployés d'ici 2027, ce qui représente environ 3,5 kg de verre par habitant par an pour le Syndicat. Pour Fabrice Fenoy, Président du Syndicat Pic et Étang, l'investissement est une réponse à cette injonction : « *Trier le verre, c'est bien, cela permet de le recycler. Mais cela consomme de l'énergie parce qu'il faut le fondre. Ce que propose Oc'Consigne est plus vertueux : réutiliser les bouteilles.* » Il souligne l'importance du projet pour réduire l'impact environnemental : « *C'est une contribution essentielle pour réduire les déchets et soutenir une filière locale qui économise 77 % d'émissions de CO₂ par rapport au recyclage classique.* »

En devenant sociétaire, la collectivité affirme son rôle d'accélérateur de la transition écologique. Elle soutient un modèle d'économie sociale et solidaire. Pour Anne-Claire Degail, Directrice Générale d'Oc'Consigne, l'entrée du Syndicat au capital de la SCIC est « *un acte de confiance dans notre modèle de coopération au service de l'intérêt général.* » Elle y voit un signal fort : « *Les collectivités publiques s'engagent concrètement à nos côtés pour relever le défi de la loi AGEC. Ce partenariat contribue à consolider les bases nécessaires pour passer à l'échelle et offrir une alternative durable au verre à usage unique.* »



Cimetière d'Uchaud

DÉCHETS : UNE NOUVELLE VIE DANS LES CIMETIÈRES

Le territoire du Syndicat compte plus de 90 cimetières. Les déchets qui y sont générés proviennent majoritairement des visiteurs : fleurs fanées, couronnes défraîchies, pots, emballages et articles artificiels...

Parmi ceux-ci, les végétaux constituent une part importante. Malheureusement, ils sont souvent associés à d'autres éléments non compostables, comme des fleurs artificielles ou des pots en plastique. Ces mélanges dégradent fortement la qualité de ce gisement, ce qui conduit à son incinération plutôt qu'à son compostage.

Pour remédier à cette situation, le Syndicat a initié en 2024 une étude. Son objectif est double : établir un **état des lieux** précis des pratiques de tri actuelles et émettre des **recommandations** pour améliorer la qualité du tri.

État des lieux : des volumes et des coûts à maîtriser

Même si mesurer précisément les déchets produits dans les cimetières est un défi, les premières évaluations estiment le poids annuel entre 400 et 500 tonnes par an sur le territoire, principalement des végétaux.

On retrouve également de nombreux pots en plastique ou céramique, en très bon état, ainsi que de la terre ou des plantes défraîchies, mais qui peuvent facilement repartir avec un peu d'arrosage et de soin. En favorisant leur réemploi, il est possible de réduire les volumes de déchets à traiter, et donc de diminuer les coûts liés à leur collecte et leur traitement.



À retrouver dans la rubrique Apprendre et comprendre / Guides sur picetang.fr

Recommandations : un accompagnement de proximité et personnalisé

Pour favoriser la mise en place du tri dans les cimetières, le Syndicat Pic Étang propose un accompagnement des communes sur mesure. Il s'articule autour de plusieurs actions clés :

- **Un diagnostic personnalisé** : tout commence par une analyse concrète des besoins et des spécificités du cimetière pour un projet adapté au terrain.
- **Une aide au dimensionnement** : le Syndicat aide à choisir les équipements les plus adaptés (bacs, composteurs) et à définir leur nombre et leur emplacement idéal.
- **Une signalétique claire** : des visuels sont fournis pour une signalétique simple et efficace, qui guide les visiteurs dans leur geste de tri.
- **Une formation complète** : le Syndicat forme les agents et les élus pour qu'ils maîtrisent les bonnes pratiques, qu'ils puissent communiquer efficacement sur le projet et accompagner au mieux les habitants dans ce changement de pratiques.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Écrivez-nous à contact@picetang.fr

Pour les usagers ? Cela change quoi ?

Au-delà des équipements qui sont en cours de déploiement, le succès de ce projet repose également sur l'adoption de nouvelles habitudes par les usagers.

La première concerne l'application rigoureuse du tri : dans les cimetières nouvellement équipés, des points tri sont mis à disposition. **Les végétaux naturels sans pot, sans ruban, sans plastique sont à déposer dans un bac dédié en vue de leur futur compostage.** Les autres déchets sont à déposer dans les conteneurs appropriés (emballages, ordures ménagères).

Des **zones réemploi** sont aussi mises en place sur certains points tri. **Tous les pots inutilisés peuvent être déposés dans cet espace**, permettant ainsi à d'autres citoyens de les récupérer pour les réemployer.

Avis aux jardiniers

Vous pouvez récupérer des pots gratuitement pour vos plantations. De la terre est également à disposition dans certains cimetières, ainsi que des plantes vivantes à replanter.



Cimetière de Sommières



Cimetière de Saint-Vincent de Barbeyargues

LES DÉCHÈTERIES UNE FIN EN SOI ?

C'est un chiffre qui donne le vertige : chaque année, près de 500 kg de déchets sont déposés en déchèterie par chaque habitant de notre territoire, soit plus de 100 000 tonnes annuelles à traiter à l'échelle du Syndicat Pic Etang. Souvent perçue comme un simple lieu de débarras, la déchèterie est en réalité un maillon crucial du cycle de vie des objets. L'Escoubille plonge au cœur de l'économie circulaire pour prouver que, bien utilisée, la déchèterie n'est pas un point final, mais un nouveau départ pour nos objets.



Un objet qui n'est plus utile, devient-il automatiquement un déchet ?

Passer du statut d'objet à celui de déchet : la ligne est mince et le changement parfois très rapide. Dans nos vies où le temps est compté, il est souvent tentant de privilégier la facilité et de se diriger directement vers la déchèterie pour se débarrasser rapidement d'un objet devenu inutile ou encombrant. Mais l'objet est-il vraiment hors d'usage ? Cette interrogation ouvre la porte à des solutions de don, de réparation ou de vente qui, grâce à des plateformes dédiées, sont aujourd'hui plus accessibles que jamais.



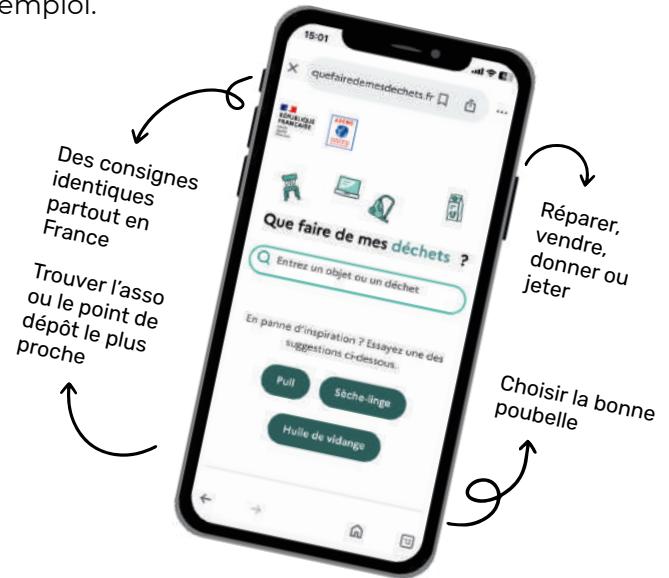
Prolonger la vie : le réflexe de la réparation

Face à l'obsolescence et pour contrer la course à l'innovation, la réparation connaît un regain d'intérêt. Les ateliers de type "Repair Café" et les ressourceries offrent non seulement des solutions pour prolonger la durée de vie des appareils et objets, mais permettent aussi d'acquérir de nouvelles compétences. Réparer, c'est réduire l'empreinte carbone liée à la fabrication d'un nouvel objet et, souvent, faire une économie significative.



Le don : un geste solidaire et écologique

Un objet en bon état n'est pas un déchet. Il peut entamer une seconde vie auprès d'une autre personne ou d'une association. Meubles, vêtements, jouets, vélos ou même certains outils peuvent être donnés aux structures de l'économie sociale et solidaire. Pour trouver rapidement où donner ou faire réparer localement, le site quefairedemesdechets.fr est un outil précieux qui répertorie les réparateurs et les acteurs du réemploi.





Le retour en magasin : une obligation pour certaines filières

Si l'objet est définitivement inutilisable, la déchèterie n'est pas toujours la première et unique solution. La loi impose aux distributeurs de reprendre certains produits. En rapportant l'objet directement au magasin, vous assurez une prise en charge directe par la filière de recyclage appropriée, à coût zéro pour la collectivité et donc pour les citoyens.

Pour les gros appareils électriques (TV, machine à laver), les jouets, les articles de sport et loisirs ou encore les articles de bricolage et jardin, vous pouvez rapporter vos anciens objets sans obligation d'achat dès lors que la surface du magasin est supérieure à 400 m².

Et pour les pneus, il n'y a pas de seuil de surface de vente. Vous pouvez apporter vos vieux pneus (maximum 8) chez un revendeur ou un garagiste sans obligation d'achat.

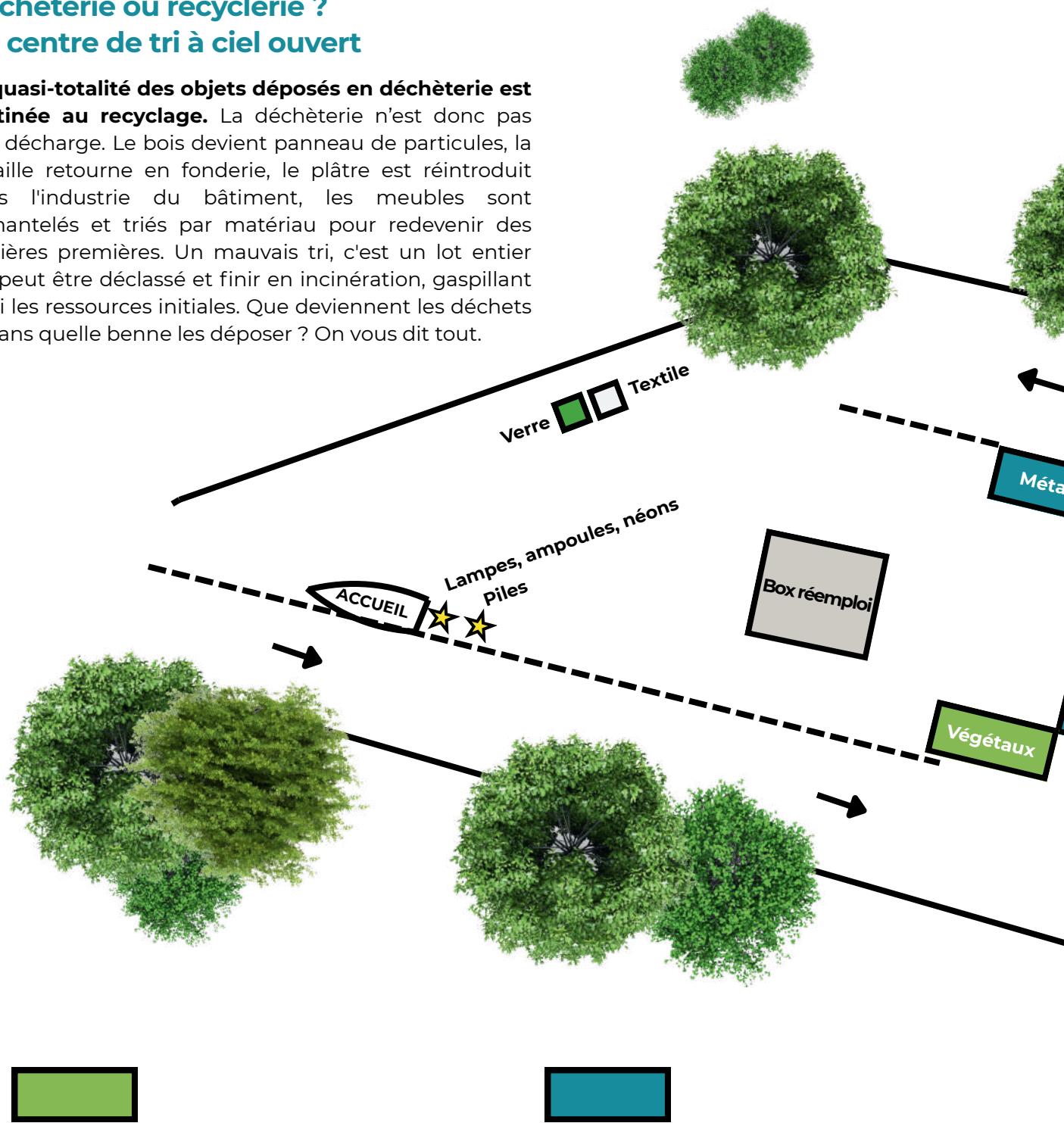
LE PARTENARIAT POUR DÉVELOPPER LA RÉPARATION

L'économie circulaire n'est pas qu'un concept : elle se déploie sur le terrain grâce à des initiatives comme celle menée par le Syndicat Pic et Étang et SUEZ (qui exploite l'incinérateur de Lunel-Viel avec des obligations de prévention pour réduire le recours à l'incinération). Dans le cadre d'un appel à projets, SUEZ et Pic et Étang ont officialisé leur soutien au Collectif Courts Circuits pour contribuer au développement de sa ressourcerie située à Saint-Martin-de-Londres. Cet engagement, qui court jusqu'en juin 2026, permet **d'installer une filière de réparation et de réemploi des équipements électriques et électroniques, grâce à l'emploi d'un réparateur local** pour ces équipements qui demandent des compétences spécifiques.

LA TÊTE DANS LE BAC

Déchèterie ou recyclerie ? Un centre de tri à ciel ouvert

La quasi-totalité des objets déposés en déchèterie est destinée au recyclage. La déchèterie n'est donc pas une décharge. Le bois devient panneau de particules, la ferraille retourne en fonderie, le plâtre est réintroduit dans l'industrie du bâtiment, les meubles sont démantelés et triés par matériau pour redevenir des matières premières. Un mauvais tri, c'est un lot entier qui peut être déclassé et finir en incinération, gaspillant ainsi les ressources initiales. Que deviennent les déchets et dans quelle benne les déposer ? On vous dit tout.



La benne à végétaux

Les végétaux sont ensuite broyés, puis compostés. Le compost produit est utilisé par des agriculteurs locaux. Attention à ne jamais mettre d'autres matières que des végétaux, sous peine de les retrouver dans les champs.

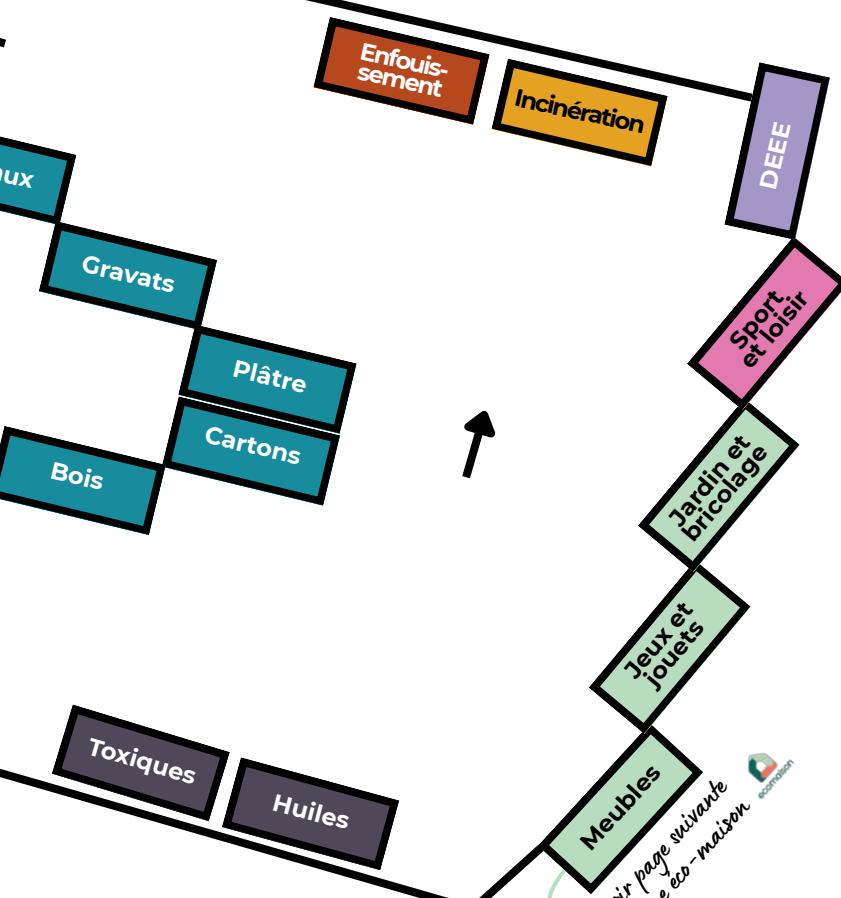
Les bennes par matière

Métaux, gravats, plâtre, cartons, bois. Les déchets issus de ces bennes sont revendus à des repreneurs qui utilisent ces matières pour la fabrication de nouveaux matériaux (panneaux de bois, plaques de plâtre), en combustible de chaufferies ou pour du remblai.



Encombrants, tout-venant, incinérables, non-incinérables...

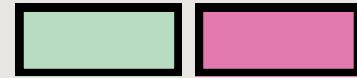
Difficile de s'y retrouver, car elles changent de nom en fonction des déchèteries. Elles sont à résérer aux déchets pour lesquels vous n'avez pas trouvé d'autres bennes. Les déchets déposés ici ne seront ni triés, ni recyclés. Ils seront incinérés, ou enfouis s'ils ne brûlent pas (isolants, vitres, etc.).



Les déchets toxiques

Huiles, dissolvants, peintures, produits phytosanitaires, mastics... Tous ces déchets sont à manipuler avec beaucoup de précautions, car il y a fort risque de pollution ou d'incendie. En fonction de la taille du pot et de son état, sa prise en charge varie (avec ou sans éco-organisme). **Le mieux est donc toujours de poser la question au gardien de déchèterie** pour être sûr de le déposer au bon endroit. Les huiles noires sont par exemple régénérées et intégrées dans la composition d'huiles neuves.

Bennes prises en charge par des éco-organismes



Les bennes par filière

Les déchets déposés dans ces bennes sont récupérés, **sans frais pour la collectivité**, par les éco-organismes spécifiques à chaque filière. Ces derniers reçoivent des éco-contributions de ceux qui mettent les produits sur le marché pour gérer la fin de vie de ces produits. Les déchets sont ensuite démantelés ou triés par matière, qui elles vont être recyclées. Cette étape est nécessaire, car tous ces objets sont souvent composés de plusieurs matières. S'il y a trop d'erreurs de tri ou si la benne est souillée par des produits dangereux, elle ne peut pas être triée pour recyclage.

Attention. Si un de ces objets doit être branché ou allumé pour fonctionner, alors il doit aller dans la benne dédiée aux équipements électriques ou électroniques (DEEE). Ainsi, un jouet simple du type voiture ira dans la caisse *jeux et jouets*. S'il est télécommandé, il ira en revanche dans le contenant dédié aux DEEE.



Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Ici, une seule question à se poser. Est-ce que ça doit se brancher ou s'allumer pour fonctionner. Si oui, c'est un DEEE. Leur démantèlement et leur manipulation demandent un savoir-faire spécifique en raison de la dangerosité ou de la rareté de certains composants qui sont récupérés.



Lampes, ampoules, néons, piles

Des contenants sont souvent disponibles à l'entrée des supermarchés pour les déposer.

C'est quoi un éco-organisme ?

C'est une structure agréée par l'état dont la mission est notamment de gérer la fin de vie des produits. Ils sont organisés par catégorie de produits ou filières. Ils sont financés par les éco-contributions payées par les fabricants et les consommateurs. En somme, la fin de vie de l'objet est déjà payée lors de son achat.

LA TÊTE DANS LE BAC



Zoom sur la benne EcoMaison et la destinée du vieux mobilier

Les meubles et le mobilier de jardin ne doivent pas être déposés dans la benne à encombrants, mais dans la benne EcoMaison. Matelas, lits, armoires, chaises de jardin... vont ensuite être retrouvés en vue de leur recyclage. Votre geste de tri influence donc directement leur devenir.

Le ballet de la pelle mécanique : un geste ultra-précis

Quand vous déposez votre meuble, il part vers des centres spécialisés, comme celui de Vendargues, qui traite près de 40 tonnes de déchets EcoMaison par jour (soit une vingtaine de bennes). Là, le tri est un véritable travail d'orfèvre. Il est réalisé entièrement à la pelle mécanique (une 22 tonnes). Imaginez la dextérité des agents aux commandes, qui doivent attraper les objets, même les plus petits, pour les diriger vers la bonne alvéole de matière en seulement une trentaine de minutes par benne. Pour faciliter ce travail crucial, le premier point de vigilance de l'usager est simple : conserver au maximum l'intégrité de l'objet. Plus l'objet est entier, moins il y a de risque que de petits morceaux ne soient pas triés et finissent en valorisation énergétique.

Des filières de recyclage vertueuses et exigeantes

Après un tri minutieux, les flux EcoMaison sont transportés vers des usines de recyclage ou valorisation. Le bois constituant 65 % du gisement servira notamment à la fabrication de nouveaux panneaux de particules. Viennent ensuite les matelas (4 %) envoyés vers des centres de traitement spécialisés procédant à leur démantèlement : les divers composants (mousse, textiles, ressorts) sont ensuite recyclés. La ferraille (4 %) est quant à elle recyclée selon divers process, en fonction du type de métaux, tandis que les plastiques durs (1 à 2 %) sont transformés en granules entrant dans la fabrication de nouveaux objets du quotidien (arrosoirs, cintres ou pots de fleurs). Le reste (entre 20 et 25 %) des flux est traité en valorisation énergétique (combustible solide de récupération).

BOIS



Le danger des intrus : l'impact d'un mauvais geste

Nous retrouvons également une part de refus (indésirables) dont la présence peut générer d'importants risques lorsqu'il s'agit de déchets dangereux : déchets d'équipements électroniques ou électriques, batteries au lithium, bidons d'essence, de solvants ou autres produits toxiques. Déversés dans la benne, ces produits peuvent causer des dommages considérables à la fois pour le personnel et les équipements, notamment en cas d'incendie. Les matières collectées étant par conséquent souillées, deviennent improches au recyclage. La benne entière est alors déclassée et son contenu est enfoui ou incinéré. Respecter le tri, c'est permettre un recyclage optimal des matières, mais aussi garantir la sécurité des agents et préserver les installations.

EN BREF.

Le dépôt en déchèterie n'est pas une fin en soi. D'abord, parce qu'avant le dépôt, il existe d'autres options plus vertueuses. Et surtout puisqu'une fois la benne atteinte, l'objet entame un parcours complexe, essentiel pour notre économie et notre environnement, loin d'être un simple abandon.

Qu'il s'agisse du tri du plâtre, de la séparation du bois ou du dépôt sécurisé des produits toxiques, chaque geste compte. **Ces actions ne sont pas de simples formalités. Elles déterminent l'avenir de la matière.**

En choisissant la bonne benne, l'usager devient un acteur direct de l'économie circulaire. C'est ce qui permet de :

- Réduire notre dépendance aux matières premières vierges (souvent importées).
- Limiter l'impact environnemental de l'extraction et de la production industrielle.
- Maintenir les coûts de gestion des déchets à un niveau maîtrisé, grâce à la prise en charge par les éco-organismes.

N'hésitez plus : demandez conseil

Dans le cadre de l'exploitation de l'incinérateur de Lunel-Viel, le Syndicat Pic et Étang et SUEZ mettent en œuvre une politique de prévention destinée à réduire le recours à l'incinération. Elle comprend notamment la présence d'ambassadeurs du tri en déchèterie qui sont là pour guider les usagers. En deux ans à peine, cette action a permis de sortir 5 700 tonnes de déchets de la benne destinée à l'incinération pour les réorienter vers les bonnes filières et permettre leur recyclage. De même, l'agent valoriste présent sur place est là pour répondre aux questions. Alors, n'hésitez jamais à les solliciter avant de vider votre coffre.

Vous avez une question sur un déchet ?



Écrivez-nous à
contact@picetang.fr



VERRE CONTRE PLASTIQUE

LE MATCH DES EMBALLAGES

Chaque fois que nous faisons nos courses, nous sommes confrontés à ce choix cornélien : l'emballage en verre, noble et rassurant, ou son rival en plastique, léger et omniprésent. Instinctivement, nous désignons un coupable et un héros. Pourtant, l'histoire est bien plus complexe. Passage au crible de ces deux géants : du coût de production à l'impact sur notre santé, en passant par le poids des transports et la fameuse pollution aux microplastiques.

ÉCONOMIE ET LOGISTIQUE LE POIDS DE LA COMODITÉ

Pratique et sécurité

Le plastique est incassable et léger, minimisant les pertes liées à la casse et simplifiant la manutention pour les industriels et les employés. Le verre, fragile, requiert des emballages secondaires plus lourds et coûteux.

Vainqueur : le plastique

Poids et transport

Le plastique est jusqu'à 20 fois plus léger que le verre. Cela réduit massivement les coûts de transport et l'énergie fossile nécessaire au transport, impactant directement le bilan carbone logistique. Pour les metteurs sur le marché, cela signifie des économies substantielles et une efficacité logistique maximale.

Vainqueur : le plastique

Prix de production neuf

La fabrication des plastiques est, en général, moins coûteuse et moins énergivore que la fusion du verre neuf qui nécessite de très hautes températures (jusqu'à 1400 °C).

Vainqueur : le plastique

ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES

ENTRE LIMITES ET POLLUTIONS

Consommation d'énergie

L'énergie initiale nécessaire à la fusion du verre neuf est extrêmement élevée. Si le verre recyclé permet de réduire cette consommation, l'impact global de la fabrication du verre reste significatif. Un emballage plastique léger a souvent un meilleur impact sur ce seul point pour des emballages à usage unique.

Vainqueur : le plastique

Consommation d'eau

La fabrication du verre requiert des quantités importantes d'eau, notamment pour le refroidissement. Le plastique, bien que consommateur d'eau, a souvent une empreinte eau inférieure par unité d'emballage.

Vainqueur : le plastique

Attention : ces deux points changent dans le cadre de la consigne ou du réemploi (voir encadré page suivante).

Recyclabilité et durée de vie

Le verre est recyclable à l'infini sans dégradation de ses propriétés, un atout écologique inégalé, même s'il faut souvent ajouter du sable vierge pour refaire de nouvelles bouteilles. Le plastique, lui, est souvent soumis au "downcycling", perdant de la qualité à chaque cycle, et les taux de recyclage effectifs restent faibles par rapport à la quantité mise sur le marché.

Vainqueur : le verre

Taux de recyclage effectif

En France, le taux de recyclage des emballages en verre est significativement plus élevé que celui des emballages en plastique : 27% pour les plastiques contre 86% pour le verre (Citeo 2023). De plus, le processus de recyclage du verre est mature et industriellement bien établi, garantissant que le matériau collecté est effectivement transformé en nouvel emballage de qualité alimentaire.

Vainqueur : le verre

Pollution et déchets sauvages

Le plastique est la cause première de la pollution des océans et des sols, se fragmentant en micro et nanoplastiques qui contaminent durablement les écosystèmes, avec des impacts désormais reconnus sur la santé humaine. Le verre, lui, est biologiquement inerte. Néanmoins, laissé dans la nature, il met plus de 4 000 ans à se décomposer.

Vainqueur : le verre



SANTÉ ET TOXICITÉ LE DUEL DU RELARGAGE

Migration chimique

Le verre est une barrière inerte et ne relargue pas d'additifs dans les aliments, contrairement aux plastiques qui peuvent libérer des substances identifiées comme des perturbateurs endocriniens ou néfastes pour la santé. Le verre préserve ainsi mieux l'intégrité des aliments.

Vainqueur : le verre

Microplastiques

Le match est étonnamment nul. Si la bouteille en plastique elle-même peut libérer des microplastiques par friction ou usure, des études récentes de l'ANSES ont révélé que les bouteilles en verre capsulées (fermeture métallique) contiennent souvent plus de microplastiques que les bouteilles en plastique. La contamination proviendrait de la peinture et des joints polymères des capsules métalliques lors du processus de bouchage, et non du verre lui-même.

Aucun vainqueur

LA CONSIGNE, L'ALTERNATIVE QUI CHANGE TOUT

Le système de la consigne pour le réemploi est le seul modèle qui transcende les inconvénients intrinsèques de l'emballage à usage unique.

Le verre consigné : le champion de la circularité

Une bouteille en verre peut être lavée et remplie jusqu'à 50 fois avant d'être envoyée au recyclage. C'est cet usage multiple qui permet de lisser l'impact énergétique élevé de sa fabrication initiale sur de nombreux cycles. L'impact environnemental du verre réemployé est largement meilleure que celui du verre ou du plastique à usage unique.



RAPPORTEZ-MOI POUR RÉEMPLOI



Ce logo signifie que la bouteille est réemployable. Une fois vide, rapportez-la pour qu'elle ait une nouvelle vie.

Cherchez-le lors de vos prochains achats.

Le plastique consigné : une option plus difficile

Le réemploi du plastique est plus délicat que le verre en raison des risques de rayures, d'usure liée au lavage et des migrations possibles. Cela reste néanmoins possible et sa légèreté est un atout pour en faciliter le retour.

LE BILAN

Le choix de l'emballage dépend du contexte. Pour la longue distance et les produits à faible marge, le plastique reste la meilleure option économique. Mais si l'on considère l'impact écologique à long terme (déchets persistants, microplastiques dans l'environnement) et les risques sur la santé, **le verre apparaît bien moins dangereux**. À noter que la seule véritable solution d'avenir, réduisant l'énergie, l'eau et les déchets, est **l'emballage consigné et réemployé, avec le verre en tête de file pour sa durabilité**.

L'info en plus

Une étude de l'ADEME publiée en octobre 2025 et comparant les solutions d'emballages en verre réemployables et consignés avec des emballages constitués d'autres matériaux (hors verre), à usage unique suggère un avantage relatif de l'option réemployable. Toutefois l'étude conclut également qu'une bouteille en PET (type de plastique) à usage unique pesant moins de 35 g/L est plus souvent avantageuse comparée à une bouteille en verre consignée pour réemploi pour toutes les catégories d'impacts environnementaux approfondies. Néanmoins, cette conclusion est à nuancer car, pour les emballages en plastique, les aspects relevant des impacts sur la biodiversité et la santé humaine ne sont pas pris en compte dans cette étude, bien qu'ils constituent un enjeu majeur.



Lien vers l'étude

“

LE TÉMOIGNAGE

*Pour nous, le choix du bocal en verre pour nos plats cuisinés a été une évidence dès le départ. On a monté tout le projet autour de ça. L'objectif, c'était vraiment l'engagement zéro déchet et surtout, de remettre au goût du jour la consigne. On la pratiquait partout, il y a 60 ans, avant que le plastique, pas si fantastique, ne la fasse disparaître. **On a choisi le verre aussi parce qu'il y a ce côté transparent qui nous plaît.** Notre activité première, c'est le plat cuisiné. Souvent, dans ce milieu, les barquettes en plastique cachent le produit avec des belles photos qui ne reflètent pas la réalité. Le verre, lui, il est cohérent avec nos valeurs. En plus, techniquement, c'est un super matériau : **il est solide et inerte.** C'est important pour la conservation des nutriments et des saveurs. On a mis au point un process de mise sous vide bien spécifique, et ça nous permet d'avoir 3 à 5 semaines de conservation sur du produit frais. Le verre n'est pas poreux, il ne se raye pas et donc, pas de nid à bactéries comme sur le plastique. On voulait aussi qu'il passe au micro-ondes sans risque, d'où le choix d'un bocal sans cercle métallique. Mis à part le poids et le risque de casse, il est parfait. Pour la consigne, on n'a pas voulu la rendre obligatoire, mais on encourage fortement les revendeurs à l'adopter. Résultat : on a environ 80 % de taux de retour. On est convaincu que la consigne, c'est l'avenir, mais à l'échelle locale. Au-delà de 200 km, des études montrent que l'impact environnemental du transport annule les bénéfices. Ça nous donne quand même un beau terrain de jeu, y compris pour les prestations de traiteur événementiel, toujours en zéro déchet.*



Clara Rocherieux, associée co-gérante de Boc d'Oc
Plus d'infos sur bocdoc.fr



ENTRE DÉSIR ET BESOIN, NEUF ET SECONDE MAIN COMMENT CHANGER NOS PRATIQUES DE CONSOMMATION ?

ENTRETIEN AVEC BENOÎT HEILBRUNN

Nous achetons toujours plus, attirés par la nouveauté, alors même que les alertes environnementales et les déchets se multiplient. Comment sortir de cette contradiction ? C'est la question que nous avons posée à Benoît Heilbrunn, philosophe et professeur à ESCP Business School de Paris, co-directeur de l'*Observatoire Marques, Imaginaires de la Consommation et Politique*. Expert des motivations profondes de nos achats, il décrypte pour nous les ressorts du désir et du système de consommation. Il nous éclaire sur notre attrait persistant pour l'objet neuf, la réticence à la seconde main, et nous partage des pistes concrètes pour changer de pratiques en portant un nouveau regard sur l'usage plutôt que sur la possession.

**D'où nous vient le goût de la consommation ?
Pourquoi génère-t-elle autant de plaisir ?**

Je pense qu'il est important de comprendre en préambule que la consommation n'affecte pas tant notre relation aux biens marchands que nos relations aux autres humains. Nous n'achetons pas seulement des objets : nous achetons des signes. Les biens nous servent à organiser nos relations sociales, à signaler l'appartenance à un groupe et à marquer des occasions. La consommation est donc un langage qui s'inscrit au plus profond de l'être humain.

Depuis le XVIIe siècle, lorsque émergent à la fois la mode et la société de consommation, nos cerveaux se sont accoutumés à jouir de la nouveauté et donc à la rechercher : l'effet de surprise active le système de récompense par des signaux dopaminergiques. D'où un fondement neurocognitif à l'excitation de l'achat à court terme.

Le système consumériste a pour fonction essentielle de nous stimuler pour relancer en permanence notre intérêt pour des marchandises dont nous n'avons pas besoin. La perspective d'un achat est excitante et stimulante, car elle ouvre un espace d'attentes, de projections et de fantasmes, l'objet étant déjà actif comme possibilité.



Le système consumériste a pour fonction essentielle de nous stimuler pour relancer en permanence notre intérêt pour des marchandises dont nous n'avons pas besoin.

On se voit déjà porter le vêtement, cuisiner avec l'ustensile, circuler sur le vélo ; l'objet est scénarisé avant d'être utilisé. Si bien que souvent le plaisir tend à s'épuiser une fois la chose acquise, car la scène imaginée est plus malléable que la scène vécue. Autrement dit, la consommation est organisée comme une chasse permanente et le plaisir que nous procurent les objets est dans la quête et non dans la prise. C'est pourquoi ce modèle culturel fabrique de l'addiction et de l'insatisfaction, carburants indispensables à la croissance des marchés.

Comment peut-on, au quotidien, redéfinir la frontière entre le nécessaire et le désirable ?

La notion de besoins a pratiquement disparu du discours social sur la consommation dans les années 60, remplacée par celle d'envie ou de désir. C'est une caractéristique majeure des sociétés dites d'opulence, par opposition aux sociétés de la pénurie qui se posaient en permanence la question du besoin et de la rareté. Le désir n'est pas vital, mais social. Il dépend du regard des autres, car nous désirons les biens que les autres nous indiquent comme étant désirables.

Nos achats ne sont pas des choix isolés, mais des fragments de routines matérielles et sociales. Pour rendre opératoire la sobriété, **il faut donc reconfigurer ces routines plutôt que sermonner les intentions.**

- **Pour un achat non essentiel, toujours attendre (au moins 24h) avant de prendre la décision,** car l'urgence renforce l'importance des facteurs émotionnels sur les facteurs rationnels.

- **Toujours essayer de déplacer la question du prix vers la question de l'usage.** Tant que la décision se prend sur l'étiquette — rabais, urgence, rareté —, cela signifie que nos choix sont gouvernés par l'architecture du commerce. Dès qu'on calcule un coût par usage, qu'on estime la durée de vie et la réparabilité, on réécrit le scénario.

- Un autre levier puissant est **la comptabilité mentale**. Il s'agit de flécher l'argent selon des catégories signifiantes et non interchangeables : un budget de l'essentiel, un budget d'agrément assumé et limité, un budget d'expérimentation où l'on teste sans culpabilité et sans contaminer le reste. **Il gagne en force lorsqu'il est couplé à une comptabilité d'usage** : un petit journal, qui consigne pour quelques catégories la fréquence réelle d'utilisation. On découvre que l'on porte dix fois les mêmes pièces, qu'un appareil dort la plupart du temps, que tel achat réputé indispensable ne franchit jamais le seuil de vingt usages.

- **Reste la question de l'attention, parce que c'est elle que la nouveauté cherche à capturer.** On peut décider que la carte bancaire n'est jamais enregistrée sur les sites, qu'aucune notification commerciale n'est autorisée, que l'on n'achète que depuis un ordinateur posé sur une table et jamais depuis un téléphone, qu'on ne consulte les plateformes que certains jours. Ce sont des garde-fous qui empêchent l'algorithme de définir notre agenda.

La seconde main se démocratise, mais l'acte d'offrir un cadeau d'occasion à un proche génère encore de la honte ou de la gêne, selon le Baromètre 2024 ADEME/Greenflex. Comment expliquer cela ?

Le même geste (offrir) ne produit pas les mêmes affects selon que le cadeau est neuf ou d'occasion parce que le don n'est pas un simple transfert d'objet : c'est un rituel social qui engage l'honneur, l'attention et la réciprocité. Dans le code implicite du cadeau, le neuf est encore associé à une grammaire de la considération... et aussi de la pureté. Le neuf est lié à une grammaire des signes qui survalorise l'éclat de la première apparition.

Justement, comment faire pour inverser la tendance et rendre la seconde main, ou même l'économie de la fonctionnalité plus désirable ?

Pour promouvoir l'économie circulaire, un travail sur les imaginaires s'impose. Il consiste à faire passer la seconde main du registre de la débrouille à celui de l'usage et de la curation (sélection, goût, etc.).

Quant à l'économie de la fonctionnalité (location et services associés), sa désirabilité doit s'appuyer sur une narration racontant la liberté d'esprit qu'offre l'absence de charge mentale — ne pas stocker, ne pas réparer seul, ne pas immobiliser du capital, le pouvoir qu'offre un bon service public ou mutualisé, la communauté d'usage qui remplace la possession solitaire.

Rendre l'économie de la fonctionnalité désirable, c'est résoudre la question de la confiance. [...] Il faut aussi des formats qui respectent la liberté.



Rendre ce modèle désirable, c'est résoudre la question de la confiance. Les usagers craignent l'arnaque, le verrouillage, la panne sans recours. Il faut des contrats compréhensibles en trois minutes, des garanties opposables, des indicateurs publics de fiabilité, des comparateurs indépendants, des médiations rapides. Il faut aussi des formats qui respectent la liberté : résiliation simple, paliers d'engagement explicites, options de rachat en fin de service, portabilité vers un autre prestataire. À l'inverse, il faut éviter trois dérives : la précarisation (l'accès qui s'éteint au premier impayé pour un service vital), la surveillance (collecte de données excessives au nom de l'optimisation), le dark pattern tarifaire (prix d'appel bas, frais cachés, dépendances propriétaires).



Cet hiver, broyez du ~~noir~~ vert

Le Syndicat Pic Étang finance
50% du montant* de l'achat ou
de la location de votre broyeur
à végétaux.

Coupez. Broyez. Paillez.
Compostez.

*voir conditions sur picetang.fr
Rubrique Accompagnements et soutiens
contact@picetang.fr - 04 67 59 72 30

